



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 15 novembre 2010  
(OR. en) \*  
10449/1/10 REV 1  
PRESSE 150

## SOMMET UE-ALC , Madrid, 18 mai 2010

### "Vers une nouvelle phase du partenariat birégional: l'innovation et la technologie au service du développement durable et de l'inclusion sociale"

#### PLAN D'ACTION DE MADRID 2010-2012

Le présent plan d'action comporte un certain nombre d'initiatives correspondant aux priorités établies lors du sixième sommet UE-ALC, telles qu'elles figurent dans la déclaration finale. Il recense des instruments et des activités qui, s'ils sont correctement mis en œuvre, devraient permettre d'obtenir des résultats concrets assurant une prise en charge autonome et un renforcement des capacités dans les domaines clés ci-après, qui sont liés, directement ou indirectement, au thème central du sommet:

1. Science, recherche, innovation et technologie;
2. Développement durable; environnement; changement climatique; biodiversité; énergie;
3. Intégration régionale et interconnectivité au service de l'inclusion et de la cohésion sociales;

---

\* The present document is a courtesy translation, provided by the General Secretariat of the Council, of the original English text.

# P R E S S E

4. Migrations;
5. Éducation et emploi, au service de l'inclusion et de la cohésion sociales;
6. Le problème mondial de la drogue

## **1. Science, recherche, innovation et technologie**

L'objectif principal, dans ce domaine, est de mettre en place "l'Espace UE-ALC de la connaissance" comme suit: i) en améliorant la coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation; ii) en renforçant les capacités et les infrastructures scientifiques et technologiques; iii) en permettant un partage durable dans le domaine de la recherche, de l'innovation et de la connaissance, eu égard à la contribution apportée par le savoir ancestral et traditionnel; iv) en promouvant l'utilisation des nouvelles technologies et le transfert de technologies au service d'un développement socio-économique durable; et v) en encourageant la coopération entre les deux régions en ce qui concerne l'économie numérique et la réduction de la fracture numérique, afin d'améliorer la compétitivité, en faisant de l'inclusion sociale un thème transversal.

### ***Programme de travail:***

#### ***\* Dialogue***

- a. Instaurer un dialogue birégional périodique sur la science, la recherche, la technologie et l'innovation afin de consolider la coopération UE-ALC et d'actualiser les priorités communes, favoriser l'apprentissage mutuel à partir des politiques déjà expérimentées et assurer la bonne mise en œuvre et l'efficacité des instruments de coopération.
- b. Étudier la possibilité de travailler avec d'autres institutions dans les domaines de l'innovation et de la connaissance, de la recherche appliquée et de l'innovation technologique.

#### ***\* Activités et initiatives menées dans le cadre de la coopération***

- c. S'atteler à la conception et à la mise en œuvre du nouveau mécanisme intitulé "l'initiative commune UE-ALC pour la recherche et l'innovation", en combinant, de manière complémentaire et synergique, des instruments aux niveaux national, régional et birégional, selon qu'il convient.
- d. Créer ou renforcer des réseaux thématiques sur des thèmes d'intérêt commun définis d'un commun accord, afin de faciliter les échanges entre les universités, les centres et réseaux de recherche et les institutions des secteurs public et privé des deux régions.

- e. Renforcer l'intégration des deux régions dans la société de l'information et contribuer au développement du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la réduction de la fracture numérique et de l'analphabétisme numérique grâce à une plus forte interconnectivité des réseaux d'éducation et de recherche à l'intérieur de chaque région et entre les régions, et développer l'accès aux ressources et leur utilisation.
- f. Développer et intensifier le dialogue et la coopération sur la société de l'information, sur des stratégies et des modèles de réglementation pour le secteur des communications et dans le domaine audiovisuel.
- g. Créer une interface entre recherche et innovation, sous la forme d'un réseau de centres de la connaissance et de l'innovation, afin de faciliter l'assimilation, par la société, des connaissances et de la technologie, en s'intéressant en particulier aux PME et micro-entreprises.
- h. Promouvoir l'extension de la coopération scientifique et technologique à toutes les sous-régions latino-américaines et aux Caraïbes, ainsi que l'adoption d'instruments novateurs visant à renforcer la coopération, en accordant une attention particulière aux pays qui sont peu associés aux activités de coopération scientifique et technologique UE-ALC.
- i. Encourager la coopération afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles, ainsi que le retour des chercheurs dans leurs pays d'origine.
- j. Échanger les expériences et les meilleures pratiques dans les domaines de l'innovation, notamment l'incubation, et en ce qui concerne l'entrepreneuriat, les parcs scientifiques et les jeunes entreprises.

**\* Résultats attendus**

- k. Des initiatives nouvelles en faveur d'une coordination et d'une coopération plus efficaces, visant à relier connaissance et science, recherche et innovation, ainsi que les centres et réseaux d'affaires, d'entreprises et de recherche des pays de l'UE et de l'Amérique latine et des Caraïbes, et conduisant à une meilleure utilisation et diffusion des résultats de la recherche propres à favoriser l'innovation, en particulier au profit des micro-entreprises et des PME.

- l. Une feuille de route fixant des objectifs spécifiques et des indicateurs de performance connexes, pour la mise en œuvre de l'initiative commune, sera établie et mise à jour périodiquement.
  - m. Une stratégie commune globale pour la recherche, le développement et l'innovation contribuant, entre autres, à une meilleure exploitation des possibilités offertes par les TIC, y compris dans les domaines de l'administration, de la santé et de l'éducation en ligne, et concernant également d'autres questions pertinentes, notamment celles liées au changement climatique.
  - n. Des efforts accrus de la part des secteurs privé et public pour mieux relier les réseaux d'éducation et de recherche, grâce au développement des liens transatlantiques, notamment au moyen de nouveaux câbles à fibre optique.
  - o. Une amélioration de la compatibilité des cadres réglementaires dans le domaine des communications électroniques ainsi que de la qualité des contenus numériques.
  - p. Une amélioration de la qualité et de l'efficacité de la coopération scientifique et technologique, grâce: i) à une meilleure connaissance des communautés scientifiques et technologiques UE-ALC, ii) à la concentration des activités de recherche sur des sujets d'intérêt commun définis d'un commun accord, iii) au développement des capacités scientifiques et technologiques des pays ALC, incluant également, pour les Caraïbes, des programmes nationaux et le renforcement des capacités, afin qu'ils prennent en charge leur propre développement et multiplient les possibilités de coopération avec l'UE, et iv) au renforcement des échanges d'informations.
- 2. Développement durable, environnement, changement climatique, biodiversité, énergie**

Dans ce domaine, afin d'assurer la viabilité environnementale en tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées, les principaux objectifs sont les suivants: i) promouvoir le développement durable de tous les pays et soutenir la réalisation des OMD et des autres accords internationaux sur ces questions; ii) assurer une réelle mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et du protocole de Kyoto, compte tenu des avis des scientifiques au sujet de la limite de l'augmentation de la température du globe; iii) mettre au point des politiques et des instruments d'adaptation et d'atténuation, afin de lutter contre les conséquences néfastes du changement climatique, développer les initiatives de coopération à long terme et réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles; iv) soutenir les activités destinées à réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre dans les activités de consommation et de production menées dans nos pays, conformément aux engagements internationaux souscrits; v) faciliter l'accès aux informations et l'échange d'informations sur les meilleures pratiques et technologies environnementales; vi) veiller et aider à la pleine mise en œuvre des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique; vii) améliorer l'efficacité énergétique, les économies d'énergie ainsi que l'accès à l'énergie; viii) développer et mettre en œuvre les énergies renouvelables et promouvoir l'interconnexion des réseaux énergétiques, pour garantir la diversification et la complémentarité des composantes de la matrice énergétique.

## ***Programme de travail:***

### ***\* Dialogue***

- a. Intensifier le dialogue périodique afin de développer les aspects pertinents du volet du programme de Lima pour le développement durable: environnement, changements climatiques, énergie, ainsi que concernant la biodiversité, en visant, entre autres, à favoriser un consensus et à contribuer à la bonne mise en œuvre des accords et décisions adoptés dans ces domaines au niveau international.

### ***\* Activités et initiatives menées dans le cadre de la coopération***

- b. Renforcer la coopération birégionale dans le domaine de l'environnement et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes, notamment en acquérant une meilleure connaissance des problèmes liés au changement climatique et à la perte de biodiversité et des conséquences de ces phénomènes, en mettant l'accent sur l'importance de la résilience du développement au changement climatique et de l'adaptation à ce dernier, et en favorisant l'intégration de ces questions dans les stratégies de développement durable et dans l'élaboration des politiques générales.
- c. Échanger l'expérience acquise et les informations entre nos pays et entre nos deux régions, afin de faciliter l'élaboration de stratégies et de politiques d'adaptation et d'atténuation, notamment dans le cadre du programme "EUroclIMA" ainsi que de la coopération triangulaire et sud-sud.
- d. S'employer à dégager les ressources financières nécessaires pour i) contribuer au développement durable, à la préservation de la biodiversité, à son exploitation durable, à l'adaptation au changement climatique et à son atténuation, et ii) assurer la coordination des activités de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, en tenant compte des capacités des différents pays.
- e. Promouvoir la mise au point de projets dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.
- f. Contribuer au renforcement des capacités concernant des technologies sûres et viables à faible intensité en carbone et des stratégies de développement sobres en émissions, et soutenir l'observation du changement climatique, l'information et la vérification en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, la gestion des forêts et des sols, entre autres.
- g. Travailler de concert afin d'assurer le suivi que mérite le Forum UE-ALC sur la coopération technologique, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

### ***\*Résultats attendus***

- h. Une meilleure connaissance des problèmes que pose le changement climatique et de ses conséquences, y compris l'évaluation de la vulnérabilité et des risques, la perte de biodiversité et les questions d'environnement au sens large, et l'intégration de ces questions dans les stratégies en matière de développement durable et d'adaptation au changement climatique et dans d'autres activités d'adaptation.
- i. Le renforcement des capacités et des réseaux d'intervention d'urgence pour prévenir les catastrophes naturelles et pour remédier aux conséquences de ces phénomènes.
- j. L'amélioration des capacités pour mettre en œuvre le développement durable, faire face aux défis environnementaux et liés au changement climatique, et assurer la préservation et une exploitation durable de la biodiversité.
- k. Une meilleure utilisation et une meilleure accessibilité des énergies renouvelables, un accroissement de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, ces deux facteurs jouant un rôle important dans la diversification et la complémentarité des composantes de la matrice énergétique.

### **3. Intégration régionale et interconnectivité au service de l'inclusion et de la cohésion sociales**

Les objectifs principaux dans ce domaine consistent à i) renforcer l'intégration régionale ainsi que l'inclusion et la cohésion sociales, ii) contribuer, dans le contexte du développement durable et en particulier de la réalisation des OMD, à l'objectif général de l'élimination de la pauvreté, plus particulièrement dans les populations vulnérables. Les éléments clés pour atteindre ces objectifs sont notamment la promotion des investissements dans des infrastructures favorisant l'interconnectivité et le développement de réseaux sociaux et économiques.

#### ***Programme de travail:***

##### ***\* Dialogue***

- a. Utiliser tous les instruments existants pour entretenir un dialogue satisfaisant sur cette question entre l'UE, les pays d'Amérique latine et ceux des Caraïbes, par exemple les instruments relevant du programme EUROsociAL II (notamment la coopération institutionnelle), le dialogue lié à la mise en œuvre de l'appui à la gouvernance au titre du 10<sup>ème</sup> Fonds européen de développement (FED) et, dans le contexte des échanges commerciaux présents et futurs, les accords économiques et d'association avec l'Amérique latine et les Caraïbes.
- b. Poursuivre le dialogue birégional au sein du Forum UE-ALC sur la cohésion sociale.

**\* Actions et initiatives menées dans le cadre de la coopération**

- c. Mobiliser les ressources financières nécessaires à l'amélioration et à la mise en place d'infrastructure et de réseaux viables qui favorisent l'intégration régionale ainsi que l'inclusion et la cohésion sociales, notamment dans le cadre de la facilité d'investissement en Amérique latine (LAIF). Les subventions de la LAIF devraient exercer un effet de levier permettant de mobiliser, auprès d'établissements financiers, des ressources destinées à financer des projets d'investissement et le transfert de technologies, en particulier dans trois domaines: i) l'interconnectivité et les infrastructures, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les systèmes d'énergie renouvelable, la recherche, le transport durable et les réseaux de télécommunication; ii) les secteurs sociaux et écologiques, y compris l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci ; iii) la création de conditions favorables à la croissance du secteur privé (des PME et des micro-entreprises en particulier).
- d. Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en place du Fonds UE-Caraïbes pour les infrastructures, afin de contribuer au renforcement de l'intégration régionale et de favoriser l'accès aux services sociaux de base par l'amélioration des infrastructures physiques et des services connexes. Ce fonds devrait faciliter la mobilisation de ressources supplémentaires par l'effet de levier des subventions sur les prêts et le capital privé.
- e. Soutenir la mise en place par les pouvoirs publics de politiques sociales et de politiques visant à rendre l'environnement local plus propice à l'esprit d'entreprise et à renforcer la responsabilité sociale des entreprises en favorisant les investissements nationaux et étrangers ainsi que le transfert de technologies.

**Résultats attendus**

- f. Mise en œuvre de projets, dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, le transport durable, les réseaux de communication, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci ou les réseaux sociaux et économiques (qui auront pour effet de renforcer l'intégration régionale ainsi que l'inclusion et la cohésion sociales, et aussi, le cas échéant, le transfert et l'innovation technologiques).
- g. Mise en place, au moyen d'un renforcement des institutions et de la coopération, de partenariats entre les administrations publiques de l'UE et des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de soutenir la gestion et la mise en œuvre de politiques sociales dans des secteurs tels que l'enseignement, la santé, l'apprentissage tout au long de la vie, la sécurité sociale et les services sociaux, l'administration de la justice, la fiscalité et l'emploi. Ces partenariats peuvent également prévoir une coopération "triangulaire" avec différents pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

#### **4. Migrations**

Les objectifs principaux dans ce domaine sont de:

- i) favoriser la coopération birégionale en recensant les défis et les opportunités que nous avons en commun et qui requièrent des solutions communes;
- ii) constituer une base de données plus fiable sur les migrations entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, afin de mieux en comprendre les réalités;
- iii) exploiter les synergies positives entre migration et développement, et étudier l'immigration légale et illégale et d'autres questions connexes;
- iv) promouvoir le plein respect des droits de homme à l'égard des migrants.

##### ***Programme de travail***

###### ***\* Dialogue***

- a. Poursuivre le renforcement et la mise en place d'un dialogue structuré et global sur les migrations, portant sur toutes les questions retenues lors du sommet de Lima, en mettant l'accent sur les questions énumérées dans le document du 30 juin 2009 intitulé "Éléments destinés à structurer le dialogue entre l'UE et les pays ALC sur les migrations" et en progressant dans sa mise en œuvre.

###### ***\* Actions et initiatives menées dans le cadre de la coopération***

- b. Poursuivre la coopération dans les domaines visés dans le document en question.
- c. Promouvoir des programmes de coopération visant à lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic de migrants, à prévenir ces phénomènes et à aider les victimes, en apportant une attention particulière aux femmes et aux enfants.
- d. Promouvoir la coopération technique entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'échanger des informations sur les flux migratoires, ainsi que de contribuer à l'amélioration des politiques en matière de migration et de développement, notamment par le biais d'un "Projet ciblé" consacré au renforcement du dialogue et de la coopération UE-ALC ainsi que par des actions spécifiques concernant les pays des Caraïbes.
- e. Développer des mesures qui rendront l'envoi de fonds vers les pays d'origine moins cher, plus sûr, plus transparent et plus propice au développement, tout en en respectant pleinement le caractère privé.

- f. Poursuivre la coopération intrarégionale et birégionale dans le domaine de l'éducation et de la santé des migrants, ainsi qu'en ce qui concerne les groupes de migrants en situation de vulnérabilité, notamment les femmes et les enfants.

### ***Résultats attendus***

- g. Le renforcement de l'incidence du lien positif entre migration et développement.
- h. La promotion du plein respect des droits de l'homme à l'égard de tous les migrants et une plus grande cohérence dans la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants, la prévention de ces phénomènes et l'aide aux victimes. Des progrès dans la lutte contre la xénophobie, le racisme et l'intolérance sous toutes ses formes.
- i. Le renforcement des échanges d'informations sur l'évolution des politiques migratoires et sur les bonnes pratiques dans les deux régions, ainsi qu'une meilleure connaissance des flux migratoires entre les deux régions, avec des données plus précises.
- j. Des responsables plus qualifiés et mieux informés des questions de migration;
- k. Des synergies positives accrues entre migrations et développement dans les pays d'origine, de transit et de destination, y compris par des mesures qui rendront l'envoi de fonds vers les pays d'origine moins cher, plus sûr, plus transparent et plus propice au développement.
- l. Une coopération intrarégionale et birégionale renforcée afin d'améliorer la situation des migrants en matière d'éducation et de santé et la protection de groupes définis, dans le cadre du dialogue, comme vulnérables, en particulier les femmes et les enfants.

## **5. Éducation et emploi au service de l'inclusion et de la cohésion sociales**

Les principaux objectifs dans ce domaine sont de favoriser l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie et la formation (y compris l'enseignement et la formation professionnels), en tenant compte de la diversité et des degrés de vulnérabilité, et d'améliorer le fonctionnement des marchés de l'emploi, entre autres par une coopération triangulaire, en prenant en considération le rôle important que peut jouer l'action sociale des entreprises. Cela devrait faciliter l'accès à l'emploi, permettre l'émergence d'un travail décent, digne et productif et ouvrir des possibilités d'emploi, notamment pour les femmes et les jeunes ainsi que pour d'autres groupes vulnérables, et contribuer à améliorer l'inclusion et la cohésion sociales.

## ***Programme de travail***

### ***\* Dialogue***

- a. Établir un dialogue birégional régulier sur les questions d'éducation et d'emploi, en faisant fond sur les résultats du deuxième Forum UE-ALC sur la cohésion sociale.

### ***\* Actions et initiatives menées dans le cadre de la coopération***

- b. Soutenir l'égalité d'accès à un enseignement supérieur, un apprentissage tout au long de la vie et une formation professionnelle de qualité, ainsi qu'une intégration régionale renforcée dans ces domaines.
- c. Encourager la mobilité des étudiants, des enseignants et du personnel ainsi que les échanges entre établissements d'enseignement supérieur des pays de l'UE et d'Amérique latine et des Caraïbes.
- d. Favoriser les systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels, y compris transversaux, qui répondent aux besoins du marché de l'emploi et aux objectifs nationaux de développement.
- e. Contribuer à atteindre les objectifs en matière d'enseignement définis pour 2021 lors du forum ministériel UE-ALC ayant pour thème "Éducation, innovation et inclusion sociale".
- f. Mettre en œuvre des programmes qui favorisent un emploi formel dès les premières expériences d'emploi, y compris en encourageant l'entrepreneuriat, et qui améliorent l'accès des jeunes aux mécanismes de protection sociale.
- g. Mettre en œuvre des programmes visant à réduire la discrimination à l'égard des jeunes, des femmes et des handicapés sur le lieu de travail.
- h. Encourager les programmes birégionaux d'échange d'expérience et de savoir-faire sur les régimes de travail et leurs liens avec les systèmes d'enseignement technique et de formation à l'emploi.

### ***\* Résultats attendus***

- i. Accroissement de la mobilité, des échanges universitaires et des partenariats à long terme entre étudiants, enseignants et établissements d'enseignement supérieur de l'UE et des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en tenant compte de la nécessité de prévenir un phénomène de "fuite des cerveaux".

- j. Évaluation, dans une optique stratégique, du fonctionnement des systèmes d'information actuels sur les marchés de l'emploi, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes de renforcement des capacités requis et d'améliorer les services statistiques compétents.
- k. Création d'un réseau d'établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels de haute qualité et ouverts à tous.
- l. Amélioration de l'intégration des jeunes travailleurs dans des emplois décents, dignes et productifs.
- m. Diminution des taux de décrochage scolaire et renforcement des liens entre enseignement fondamental, professionnel et supérieur.
- n. Progrès dans la réalisation des objectifs en matière d'enseignement pour 2021.

## **6. Le problème de la drogue au niveau mondial**

L'objectif est de renforcer le dialogue birégional et d'améliorer l'efficacité de l'action conjointe, définie et précisée dans le cadre du mécanisme de coordination et de coopération UE-ALC en matière de drogue, pour faire face au problème de la drogue au niveau mondial, conformément au principe de la responsabilité commune et partagée, dans le cadre d'une approche intégrée et équilibrée et en conformité avec le droit international.

### ***Programme de travail***

#### ***\* Dialogue***

- a. Continuer à développer et à consolider le mécanisme de coordination et de coopération UE-ALC en matière de drogue.
- b. Intensifier notre coopération dans le cadre des Nations unies, notamment au sein de la Commission des stupéfiants, pour lutter, entre autres, contre le trafic de drogue auquel se livrent la criminalité organisée et les organisations criminelles.

#### ***\* Actions et initiatives menées dans le cadre de la coopération***

- c. Soutenir la mise en place de réseaux UE-ALC pour mettre en commun des expériences, des savoir-faire et les meilleures pratiques afin de s'attaquer au problème mondial de la drogue, par des mesures d'élaboration des politiques et de renforcement des capacités, à l'instar de ce qui est réalisé dans le cadre du programme COPOLAD.
- d. Renforcer les structures de coopération régionale en matière de sécurité et favoriser la coopération régionale en matière de lutte contre les stupéfiants et contre la criminalité liée à la drogue, dans les Caraïbes, dans le cadre du programme régional du 10ème FED.
- e. Renforcer la coopération dans la lutte contre le détournement et le trafic de précurseurs des drogues.

- f. Renforcer la coopération dans la lutte contre le blanchiment d'argent lié à la drogue.
- g. Promouvoir des programmes exhaustifs de prévention, l'assistance sanitaire, le traitement sur le plan social de la toxicomanie et la réinsertion sociale en vue de réduire la consommation et l'abus de stupéfiants.
- h. Coopérer en matière de développement alternatif dans les régions où les cultures sont destinées à la production de drogues, en agissant, le cas échéant, de manière préventive, selon une approche intégrée et durable. Accorder toute l'attention nécessaire à l'assistance technique en ce qui concerne la chaîne de production et de commercialisation des produits du développement alternatif.
- i. Favoriser les initiatives visant à s'attaquer aux conséquences environnementales du problème mondial de la drogue, conformément aux politiques nationales.
- j. Accélérer la mise en œuvre des engagements figurant dans la déclaration politique et le plan d'action approuvés lors de la 52<sup>ème</sup> session de la Commission des stupéfiants (CND), qui s'est tenue en 2009.

**\* Résultats attendus**

- k. Renforcer la coopération birégionale, la coordination et l'échange d'informations sur:
  - la réduction de la demande;
  - la réduction de l'offre;
  - le développement alternatif, y compris le cas échéant le développement alternatif préventif;
  - les aspects répressifs et les questions douanières et judiciaires;
  - le trafic d'armes et de munitions lié à la drogue;
  - le blanchiment de capitaux lié à la drogue et le détournement de précurseurs;
  - l'organisation judiciaire, la législation relative aux stupéfiants et la mise en place de structures institutionnelles, tant au niveau politique qu'au niveau technique;
  - l'intensification des campagnes de prévention et l'amélioration des programmes de réinsertion des toxicomanes et
  - les incidences environnementales des drogues.
- l. Renforcer la capacité des acteurs institutionnels à réduire la demande et l'offre de drogues et à traiter les conséquences globales du problème que constituent les drogues au niveau mondial.
- m. Présenter, dans le cadre des Nations unies, des initiatives communes et améliorer la mise en œuvre des engagements souscrits.